



Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
F-75231 PARIS CEDEX 05

Secrétariat général

Tél. : (33) 01 44 27 67 96
Fax : (33) 01 40 46 90 96
Mél. smf@smf.emath.fr

Publications

Tél. : (33) 01 44 27 67 99
Fax : (33) 01 40 46 90 96
Mél. publications@smf.emath.fr

Comptabilité

Tél. : (33) 01 44 27 67 98
Fax : (33) 01 40 46 90 96
Mél. comptabilite@smf.emath.fr

Diffusion

Maison de la SMF
Case 916 - Luminy
F-13288 MARSEILLE
CEDEX 09
Tél. : (33) 04 91 26 74 64
Fax : (33) 04 91 41 17 51
Mél. abonnements@smf.emath.fr

PV du Conseil d'Administration de la SMF du 20 septembre 2019

Membres du CA présents : F. Bayart, H. Biermé, J. Buzzi, R. Danchin, D. Dos Santos, B. Duchesne, F. Ducrot, F. Durand, A. Ernoult, M. Guenais, F. Hélein, L. Nyssen, M. Puel, A. Quadrat, B. Rémy, S. Seuret, J.-P. Tual et S. Vaienti.

Invités : P. Foulon, J. Germoni, C. Lacour et C. Ropartz.

Excusés : V. Beffara, J.-R. Chazottes, S. Monniaux et M. Zani.

Procurations : C. Fermanian-Kammerer (procuration R. Danchin).

I- Approbation du PV du CA du 15 mars 2019

Le PV du CA est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions.

II- Présentation des nouveaux membres et des nouveaux statuts.

Le benjamin du CA, B. Duchesne, préside la séance jusqu'à l'élection du président. D. Dos Santos rappelle l'historique de la demande de modification des statuts de la SMF. La motivation initiale était d'introduire le vote électronique et de changer les règles de durée du mandat du Président. Ce projet avait été présenté aux adhérents lors de l'assemblée générale de juin 2018 (quorum non atteint) puis approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire de septembre 2018. Initialement, ces deux modifications concernaient uniquement l'article 5. Cependant, une modification des règles sur les associations ayant été décrétée pendant le (long) processus de validation des nouveaux statuts par le ministère de l'intérieur, le ministère de l'éducation nationale et de la recherche et, enfin, le conseil d'état, il a fallu faire un toilettage de l'ensemble des statuts pour se mettre en conformité (pour cela, la SMF a reçu l'aide d'un avocat). Après ce parcours du combattant, le 10 septembre 2019, le conseil d'état a émis un avis favorable.

III- Nouvelles instances

3.1- Election du Président : un seul candidat : S. Seuret pour un 4ème (et dernier) mandat. S. Seuret motive sa candidature en rappelant ses actions principales depuis le début de sa présidence (notamment la réorganisation des forces et des moyens de la SMF, l'initiation de nouvelles actions et la remise à plat de l'ancien système

informatique qui était devenu obsolète). Une quatrième année lui semble nécessaire pour consolider ces changements et préparer sereinement la passation de présidence.

Le CA reconduit S. Seuret à la présidence de la SMF à l'unanimité des votants.

3.2- Election du Bureau : les nouveaux statuts stipulent qu'une association ne peut comporter plus de 3 vice-présidents, et que le vote est nominatif. Après avoir écouté la profession de foi de chacun des candidats, le CA procède au vote des membres du bureau.

Sont élus à l'unanimité :

- VP cellule de diffusion : S. Monniaux (2ème mandat).
- VP enseignement : L. Nyssen (3ème mandat).
- VP publications : F. Bayart (2ème mandat).
- Trésorier : D. Dos Santos (4ème mandat).
- Secrétaire : R. Danchin (3ème mandat).
- Trésorier adjoint: F. Durand (1er mandat).

3.3- Chargés de mission : le CA procède ensuite à l'élection des chargés de mission :

- Grand Public : J. Buzzi (2ème mandat).
- Outils numériques pour les publications : J. Germoni (3ème mandat).
- Liens avec Mathrice: F. Ducrot (1er mandat).
- Droits de l'homme : H. Biermé (3ème mandat).
- Correspondants locaux : F. Durand (1er mandat).
- Parité : M. Puel (1er mandat).

B. Duchesne continuera à s'occuper du compte twitter.

Sont invités permanents au bureau : J. Buzzi, J. Germoni, P. Foulon (président du CIRM) et C. Ropartz.

Les nominations des chargés de mission proposés sont approuvées à l'unanimité.

IV- Vie de la SMF et de la communauté

4.1- Adhésions : elles sont en légère hausse avec 1788 adhérents au 20 septembre 2019 contre 1780 au 31 décembre 2018. La fréquentation du site web, quant à elle, a été multipliée par 3 par rapport à 2018.

4.2- Cellule de diffusion : la rentrée s'est bien passée, mais C. Munusami toujours partiellement en arrêt maladie, doit se faire aider par un intérimaire pour la manutention (rangement d'ouvrages et envois).

La vente des livres à la cellule de diffusion est en augmentation. Enfin, un « café de la SMF » va bientôt être mis en place à la cellule.

4.3- Collectif des sociétés savantes : les 9 sociétés fondatrices ont créé un site internet : <https://societes-savantes.fr/>.

A court terme, le but de ce collectif est d'influer sur la loi de programmation de la recherche de 2021. Pour rappel, des sondages sur le financement de la recherche au printemps dernier ont été faits et analysés (cf site sus-indiqué).

La prochaine réunion aura lieu le 15 novembre. On y discutera entre autres des statuts et de la gouvernance d'une future association des sociétés savantes afin d'assurer la pérennité de ce collectif.

4.4- Les détachements des agrégés-docteurs : comme chaque été, des agrégés finissant leur thèse et ayant accepté un poste d'ATER (ou ayant soutenu leur thèse et souhaitant commencer un post-doctorat) ont vu leur demande de détachement refusée par le rectorat dont ils dépendent. Si des discussions entre la SMF et le rectorat ont permis de régler la plupart des situations, il reste une quinzaine de cas non totalement résolus (dont 10 pour l'académie de Versailles qui souffre d'un manque inquiétant de professeurs de mathématiques au niveau du secondaire). Ces situations problématiques correspondent souvent à des notifications de refus très tardives de la part du rectorat (parfois fin août| !)

4.5- Zoom des mathématiques : une nouvelle brochure est en cours d'élaboration. Un contrat est en négociation avec l'ONISEP qui édite les brochures. Le coût est supporté par SMF-SMAI à hauteur de 10-15 k€, pour 25 000 exemplaires (16 000 pour l'ONISEP, 4000 pour la SMF, 2000 pour la SMAI, réimpressions possibles mais sans mise à jour). Dans l'état actuel des choses, l'ONISEP veut imposer des clauses très restrictives sur l'usage du document, qui ne satisfont pas les sociétés savantes.

4.6- Commissaires européens : l'ancien poste de *commissaire pour la recherche* va disparaître au profit d'un *commissaire pour l'innovation et la jeunesse*. Cette décision contredit le discours récent de Von der Leyen dans lequel il été affirmé que recherche et innovation étaient les clefs de la compétitivité européenne. Une pétition vient d'être lancée.

4.7- Droits de l'homme : T. Altinel, MCF turec à Lyon 1, a été libéré provisoirement après 81 jours de détention en Turquie. Son passeport ne lui ayant pas été rendu, il ne peut pas revenir en France, et le chef d'accusation « propagande pour une organisation terroriste » demeure. T. Altinel peut compter sur un comité de soutien très actif en France.

4.8- Des nouvelles du CNFM : B. Rémy, président du CNFM, informe le CA qu'il a été contacté par l'IMU pour organiser les 100 ans de l'IMU à Strasbourg (lieu de

la création de l'IMU) les 28-29 septembre 2019. L'événement serait retransmis en direct dans le monde entier, et le financement serait partiellement assuré par le CNFM (qui dispose de reliquats provenant de l'ICM 1970 à Nice). Cette opération permettrait au CNFM d'augmenter sa visibilité et de disposer ainsi d'un argument de poids pour bénéficier de la totalité de sa cotisation de la part de l'académie.

Concernant la suite à donner à une candidature française à l'ICM 2026, une réunion aura lieu le 26 septembre. L'inconnue principale est une éventuelle candidature américaine soutenue par la fondation J. Simons.

V- Enseignement

5.1-Commission enseignement : elle va comporter trois nouveaux membres : A. Ernoult, M. Guenais et N. Grenier-Boley.

Le CA valide à l'unanimité la nomination d'A. Ernoult, M. Guenais et N. Grenier-Boley à la Commission Enseignement.

5.2-Réforme du lycée : travail continu avec l'APMEP. Les chevaux de bataille sont :

- que les deux options de mathématiques en terminale soient proposées DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS proposant la spécialité mathématiques,
- que la spécialité mathématique de 1ère soit déclinée sous deux niveaux différents,
- une surveillance du contenu et de l'évolution du module « enseignement scientifique ».

5.3-Formation des enseignants : les assistants d'éducation (AED) viennent d'être mis en place au niveau L2. La demande de collaboration entre universités et établissements du secondaire a été entendue et a conduit au recrutement d'étudiants suffisamment solides et proches géographiquement pour que leur emploi d'AED ne vienne pas compromettre leurs études. Le bilan de la rentrée sera fait via la liste de diffusion débat-MEEF.

Concernant le concours de recrutement des enseignants du secondaire, les documents de cadrage sont partiellement sortis pendant l'été, mais les informations sur le concours proprement dit manquent encore, et il est donc impossible à l'heure actuelle d'élaborer des maquettes précises pour la rentrée 2020 (la seule certitude est que le concours aura lieu en M2). Par ailleurs les inquiétudes sur le temps disponible pour le mémoire et la place accordée au disciplinaire demeurent.

5.4-Année des mathématiques : la journée de lancement aura lieu le 2 octobre à la Sorbonne. Elle sera suivie de nombreux événements comme, par exemple, une « semaine du numérique » fin janvier (dans chaque académie), la « semaine des mathématiques » en mars, les « mathématiques vivantes » du 13 au 16 mai à Lyon.

En lien avec l'année des mathématiques, on peut signaler le prochain ICME (International Congress on Mathematical Education) à Shanghai. Des informations sur l'année des mathématiques sont disponibles en ligne sur les sites du CNRS et du MENSUR (guide de l'année des mathématiques).

VI- CIRM

Après une opération qui aura duré en tout 6 ans (dont un peu plus d'un an de travaux effectifs, et presque 3 ans d'études préliminaires), le nouveau CIRM est prêt !

La partie hôtelière a été livrée en février 2019 (127 lits) et la partie scientifique comportant un 2ème amphi et une passerelle, en mai 2019. Il a fallu cependant attendre l'autorisation de la commission de sécurité en juillet 2019 pour avoir le droit d'exploiter cette nouvelle partie (ouverture le 20 juillet). Si tous les bâtiments sont fonctionnels, il reste du matériel audio et vidéo à installer.

L'affluence pour 2019 augmente très fortement (4 600 participants attendus) et l'équipe du CIRM a été partiellement renouvelée. La gestion hôtelière a été remise à plat (logiciel PROTEL permettant de gérer la réservation, l'hôtellerie, la facturation, la comptabilité,...).

Les membres du CA sont conviés à l'inauguration du 2R-CIRM et du restaurant, le 16 octobre.

VII- Publications

7.1.- Avancement sur les publications : tous les *Mémoires* sont parus, le 3ème volume du *Bulletin* est à l'impression. Pour la *Revue d'Histoire des Mathématiques*, le 1er volume est paru et le 2ème est en relecture. Dans la collection *Astérisque*, seuls deux volumes ne sont pas encore parus (dont *Bourbaki* qui paraît toujours au dernier moment). Reste à paraître le dernier volume des *Annales de l'ENS*. En résumé, la sortie des publications est désormais en accord avec le calendrier prévisionnel, et on pourra bientôt songer aux publications 2020.

Par ailleurs, d'ici à fin 2019, chaque collection de livres aura au moins un nouveau volume.

Le VP publications informe le CA que le nombre de soumissions aux revues de la SMF a fortement augmenté par rapport à 2018 (il est probable que l'on atteindra au moins 50 % de plus que l'an dernier).

7.2.- Abonnements : après plusieurs années de baisse, le nombre d'abonnements est quasiment stabilisé. On peut de plus tabler sur le fait que le contrat récent passé entre la SMF et un diffuseur en Chine permettra de générer de nouveaux abonnements.

7.3.-Passage au gratuit : la SMF souhaite s'orienter vers un accès gratuit aux versions électroniques des collections *Cours Spécialisés* et *Panoramas et Synthèses*

(on ne conserverait que la vente des exemplaires papier). Reste à trouver un modèle financier stable (e.g « Science ouverte », fondations, certains labos...).

7.4-Contrat CNRS-SMF : il s'agit d'un contrat de 3 ans incluant 99 universités et laboratoires. Pour 50k€/an (tarif inchangé depuis 5 ans), toutes les institutions concernées ont accès aux revues SMF (avec embargo de 10 ans pour les livres SMF). Les termes de la discussion avec le RNBM et l'INSMI consistent à inclure *Astérisque* et à réduire l'embargo à 5 ans, pour un coût de 75k€/an.

7.5-Création d'un PCI en mathématiques : il s'agit d'une plate-forme d'évaluation des articles (d'après un concept inventé par des chercheurs français en écologie) comportant un comité de « recommandeurs » qui sollicite des rapporteurs pour écrire des rapports « positifs » sur les articles, visibles par tous, avec dialogue possible avec l'auteur. Ce projet est monté par F. Hélein et J. Féjoz, qui souhaitent avoir un soutien moral « garant de qualité scientifique » de la part des sociétés savantes.

VIII- Communication et événements SMF

8.1- Prix d'Alembert et J. Ferrand : J. Buzzi présente à la SMF une proposition de jury (le nombre de représentants des différentes instances et sociétés savantes est spécifié par le règlement du prix). Les noms des membres du jury ne seront rendus publics qu'après la fin de l'appel à candidature, le 31 mars 2020.

8.2- Manifestations à venir : le cycle « mathématiques étonnantes » monte en puissance. Une conférence a déjà eu lieu, et trois sont à venir (Orsay, Lyon, Jussieu). Ces conférences, ainsi que celles des autres cycles sont filmées et mises en ligne. On étudie la faisabilité de répéter certaines de ces conférences dans différents lieux.

8.3- Journées des lauréats de l'académie : les journées initialement prévues à Bordeaux les 7 et 8 novembre ont été annulées car annoncées avant la remise officielle des prix sous la coupole.

8.4- Conférence AMS-EMS-SMF : Aura lieu du 5 au 9 juillet 2021 à Grenoble. La liste des conférenciers plénières est connue, et on table sur 500 à 1 000 participants.

8.5- 3ème conférence SMF : est prévue à Nancy du 25 au 29 mai 2020. La liste des conférenciers principaux sera diffusée sous peu.

8.6- 3ème concours SMF junior : on envisage de le faire à l'automne 2020. Il reste à trouver une nouvelle équipe pour s'en occuper ... et des sujets. Suggestions bienvenues !

IX- Votes et décisions

- Approbation du PV du CA du 15 mars 2019 : unanimité des votants moins 5 abstentions.
- Le CA reconduit S. Seuret à la présidence de la SMF : unanimité des votants.
- Le CA élit les trois VP (voir plus haut) à l'unanimité des votants.
- Les nominations des chargés de mission proposés plus haut sont approuvées à l'unanimité.
- Validation à l'unanimité de la participation d'A. Ernoult, M. Guenais et N. Grenier-Boley à la Commission Enseignement.
- La composition des jurys des prix Ferrand et Lelong proposée au cours du CA est validée à l'unanimité.
- En outre, le CA décide :
 - a) de donner pouvoir à Stéphane Seuret (Président), David Dos Santos Ferreira (trésorier), et Fabien Durand (trésorier adjoint) sur l'ensemble des comptes bancaires et postaux ouverts au nom de la Société Mathématique de France à Paris (BNP, Banque Postale) et à Marseille (Société Générale) ;
 - b) de donner pouvoir à Patrick Foulon et Sylvie Monniaux sur le compte « Société Mathématique de France » Société Générale (Marseille) ;
 - c) d'autoriser S. Albin, O. Boubakeur, M.-F. Koussémon, C. Munusami, M. Rodriguez et C. Ropartz, à effectuer toutes les opérations postales ;
 - d) de confirmer l'adresse postale de la SMF : toute correspondance postale ou bancaire doit être envoyée à l'Institut Henri Poincaré, 11 rue Pierre et Marie Curie 75231 Paris cedex 05 ;
 - e) de donner pouvoir à Stéphane Seuret (Président) et Patrick Foulon sur les comptes bancaires ouverts au nom de CIRM-SMF à la Société Générale (n°37261712 et 37280704).

X- Tâches

- F. Hélein doit présenter au prochain bureau un projet précis de PCI en mathématiques.
- Trouver un *Modérateur* pour le forum de la SMF.
- Compléter le comité d'organisation du prochain concours SMF junior (R. Danchin).
- Travail sur les classes LaTeX des mémoires et des bulletins de la SMF à continuer (J. Germoni).